

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE  
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

**Du 20 Juin au 21 Juillet 2022**

**SYTRAL MOBILITÉS  
TRAMWAY DE L'AGGLOMÉRATION  
LYONNAISE**

**T6 Nord HÔPITAUX EST LA DOUA**

**CONCLUSIONS**

( Six Pages )

Gaston Martin Commissaire Enquêteur

Lyon le 15 Septembre 2022

Dossier E22000064/69 DAE CONCLUSIONS

### **Remarque liminaire :**

Le dossier soumis à la présente enquête publique unique rassemble deux procédures :

# la Déclaration d'Utilité Publique ; voir conclusions séparées.

# la demande d'autorisation environnementale (loi sur l'eau) ; les présentes conclusions sont relatives à cette procédure.

Après avoir :

- étudié très attentivement l'ensemble des pièces du dossier d'enquête unique relatif au projet T6 Nord,

- rencontré les services de SYTRAL MOBILITES accompagnés de son maître d'œuvre ( le 01/06/2022 ) pour assister à une présentation du dossier,

- participé à l'organisation de l'enquête publique, notamment pour la mise au point de l'arrêté d'organisation de l'enquête et la mise en place du registre numérique,

- vérifié les parutions dans les journaux d'annonces ( voir pièces jointes ),

- m'être procuré les certificats d'affichage,

- vérifié l'affichage public, en début d'enquête et en cours d'enquête ( en 24 points répartis le long du tracé sur les communes de Villeurbanne, Lyon et Bron),

- visité les lieux (avant l'enquête sur l'intégralité du parcours, pendant l'enquête et la rédaction du rapport, plus ponctuellement),

- assuré les six permanences prévues à l'arrêté préfectoral: trois en mairie de Villeurbanne, deux en mairie de Lyon 3ème, une en mairie de Bron ),

- constaté qu'il n'y avait pas lieu de prolonger l'enquête, ni de tenir une réunion publique au cours de celle-ci,

- pris acte d'une participation active du public, essentiellement sous forme écrite et au travers du registre numérique,

- étudié attentivement les avis, observations et contributions formulés, à la fois dans le registre numérique et les registres papiers,

- pris connaissance des avis formulés par les autorités administratives concernées (pièces jointes au dossier d'enquête ), à savoir l'avis de l'Autorité Environnementale , l'avis du SAGE, et pris connaissance également des mémoires en réponse de SYTRAL MOBILITÉS à ces avis,

- remis en mains propres le Procès Verbal de Synthèse des observations reçues le 23 Août 2022 à Madame la Vice Présidente du Conseil Syndical, en présence de Madame la Directrice Générale de SYTRAL MOBILITÉS,

- étudié attentivement le Mémoire en Réponse au Procès Verbal de Synthèse des observations reçues, daté du 2 Septembre 2022 , reçu par courriel ce même jour et par courrier recommandé avec accusé de réception le 9 Septembre 2020.

J'ai constaté :

- que l'enquête publique unique, diligentée du 20 Juin au 21 Juillet 2022 inclus, s'est déroulée dans les conditions prévues par la réglementation,
- qu'aucun incident susceptible de remettre en cause sa légalité n'est venu perturber le bon déroulement de celle-ci,
- que le public n'a émis aucune observation sur cette demande d'autorisation environnementale,

Je rappelle ci après synthétiquement la nature du projet, ses enjeux et ses objectifs :

Le projet T6 Nord entre les hôpitaux Est et La Doua s'étend sur la commune de Bron et le 3ième arrondissement de Lyon au Sud et la commune de Villeurbanne au Nord; la longueur de l'infrastructure à réaliser est de 5,6 km, celle-ci prolonge T6Sud déjà en service et se raccorde techniquement à la plateforme existante des tramways T1 et T4 au Nord ( à La Doua).

La surface du périmètre d'intervention du projet couvre 14,5 ha; elle comprend ( hors exceptions de la place Jules Grandclément et ZAC Gratte-Ciel ) la plateforme du tramway et le réaménagement de façade à façade.

Le tracé envisagé pour la ligne T6 Nord emprunte les voies suivantes du Sud au Nord:

- # Boulevard Pinel / Chemin du Vinatier,
- # Route de Genas,
- # Avenue Général Leclerc,
- # Place Jules Grandclément,
- # Rue Jean Jaurès,
- # Avenue Antoine de Saint Exupéry,
- # Rue Florian,
- # Rue Verlaine,
- # Rue Bourgey,
- # Future esplanade Agnès Varda dans la ZAC Gratte-Ciel,
- # Rue Barbusse prolongée dans la ZAC Gratte-Ciel,
- # Rue Billon,
- # Traversée du secteur ACI,
- # Avenue Roger Salengro,
- # Voie nouvelle dans un secteur en devenir ( secteur Spréfico),
- # Avenue Gaston Berger.

Les stations, au nombre de dix, sont les suivantes:

- # Kimmerling,
- # Gare de Villeurbanne Sud,
- # Place Jules Grandclément,
- # Saint Exupéry,
- # Verlaine – Tolstoï,
- # Hôtel de Ville – TNP,
- # Zola,
- # Parc du Centre,
- # Salengro,
- # La DOUA – Gaston Berger.

Le projet répond à trois enjeux majeurs:

- # améliorer l'offre de transports collectifs afin de desservir et irriguer les centres de vie et les grands équipements,
- # poursuivre le maillage du réseau de transports en commun sur l'Est de l'agglomération avec l'achèvement d'une ligne de tramway en rocade connectée aux lignes fortes du réseau,
- # développer l'intermodalité, en encourageant un report modal de la voiture particulière sur les transports en commun.

Le projet vise les objectifs suivants:

- # créer un axe Nord-Sud, colonne vertébrale du développement de la ville déjà traversée par plusieurs axes Est-Ouest connectés au centre de l'agglomération,
- # améliorer l'offre en transports collectifs desservant des lieux de culture et de loisirs, administratifs, d'éducation, de commerces, de santé, et des projets urbains en cours de développement.

De nombreuses phases d'études ont permis d'aboutir à la solution présentée:

- # les études d'opportunité et de faisabilité ( entre 2008 et 2016 ) ont permis d'étudier de nombreuses variantes,
- # la première concertation (en 2019) laissant persister un grand nombre d'interrogations, SYTRAL MOBILITÉS a repris une partie des études en intégrant plusieurs variantes,
- # la consolidation des études, en 2016 et 2017, a permis de mener des analyses multicritères pour aboutir aux études préliminaires de deux tracés,
- # la concertation de 2021 a présenté au public ces deux tracés et, en cohérence avec les avis exprimés lors de celle-ci, le tracé « rouge » a été retenu.

**Cette option s'accompagne des engagements suivants de SYTRAL MOBILITÉS, applicables à la poursuite des études :**

**## limiter au maximum les impacts fonciers,**

**## limiter au maximum les impacts sur les espaces verts,**

**## travailler à des aménagements sécurisés pour le partage de la voirie et l'intégration des modes actifs,**

**## proposer des aménagements pour la végétalisation et la réduction des îlots de chaleur,**

**## lancer une étude complémentaire sur la réorganisation du réseau de surface**

Le projet prévoit que les aménagements induits par la mise en œuvre de la ligne de tramway seront réalisés de façade à façade (requalification urbaine ) et s'accompagne de la création d'aménagements cyclables et piétons sur l'ensemble de son itinéraire.

Le planning général prévisionnel vise une mise en service au premier trimestre 2026 avec des déviations de réseaux exécutées en 2023 et les travaux proprement dits de la ligne et des aménagements en 2024 et 2025.

Le montant global de l'investissement, initialement prévu à 140 000 000 €, hors taxes, en valeur 2020 s'élève finalement à 186 200 000 €, hors taxes , en valeur 2020 ; il se décompose comme suit :

# Études, MOA, MOE	18 000 000
# Acquisitions foncières et libération d'emprise	40 000 000
# Déviations de réseaux	15 000 000
# Travaux	100 000 000
# Matériel roulant	13 200 000
<b>TOTAL</b>	<b>186 200 000</b>

Le projet T6 Nord présenté est en cohérence avec les orientations définies dans le cadre du PDU 2017 -2030: cette ligne de transports en commun est inscrite depuis 1997 et constituera , à terme, la première ligne de tramway en rocade intérieure au périphérique lyonnais.

Il est également en cohérence avec les documents supra de l'agglomération lyonnaise, à savoir:

# la Directive d'Aménagement Territoriale de l'aire métropolitaine lyonnais,

# le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise,

# le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT,

# le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat de la Métropole de Lyon.

Je rappelle également que l'Autorité Environnementale a émis un certain nombre de recommandations aux quelles SYTRAL MOBILITES a répondu au travers d'un mémoire en réponse ( pièces incluses dans le dossier d'enquête ).

Je considère comme très favorables au projet retenu les éléments généraux suivants :

# le projet présente un impact positif sur la population ( probable hausse de celle-ci ) et sur l'emploi ( amélioration de l'attractivité de la zone ); ces impacts positifs ont été constatés sur d'autres lignes fortes de transport en commun,

# le projet participe à l'amélioration de la qualité de l'air et contribue à une ambiance acoustique plus apaisée. Ces facteurs favorisent une meilleure santé des habitants ( diminution significative des émissions de polluants, moins de bruits ),

# le projet a un impact positif sur la biodiversité ( la végétalisation des espaces publics traversés crée un lien végétal qui permet d'accroître la capacité d'accueil, de maintien et de déplacements de la biodiversité urbaine ),

# le tramway est un mode de transport qui contribue, à long terme, à limiter les émissions de gaz à effets de serre et donc à lutter contre le réchauffement climatique,

# le projet, qui prévoit l'infiltration des eaux de ruissellement, contribue à diminuer les effluents qui parviennent aux stations de traitements des eaux et à recharger directement les nappes phréatiques,

# le projet conduit à une amélioration des transports collectifs et améliore l'offre dédiée aux modes doux,

# le projet, globalement, induit un report modal des véhicules légers vers les modes doux par une meilleure offre de transport et, moins directement par la suppression de stationnement,

# le projet n'entraîne aucune évolution positive significative des risques technologiques et naturels,

Je considère également comme favorables au projet retenu les éléments particuliers suivants :

# le projet tel que présenté contribue de façon sensible à l'embellissement du paysage urbain ( utilisation de mobilier urbain de qualité, requalification et réaménagement urbain de façade à façade sur la totalité du trajet, plantations, végétalisation des voies )

# le projet ne porte aucune atteinte au patrimoine,

# dans leur grande majorité, les impacts significatifs sont traités avec soin dans le projet retenu et la démarche ERC a été appliquée pour éviter, réduire et compenser les effets indésirables,

# SYTRAL MOBILITÉS a pris, en conclusion de la concertation de 2021 cinq engagements significatifs ( voir ci avant )

En conclusion, après avoir pris en considération tous les éléments du dossier d'enquête soumis au public, et après avoir, compte tenu de l'absence d'observations du public, fait une relecture générale du dossier qui me permet d'affirmer que la présente demande d'autorisation environnementale est traitée avec le soin nécessaire,

**j'émet : UN AVIS FAVORABLE à la Demande d'Autorisation Environnementale en vue de la réalisation de la solution présentée pour le tramway T6 Nord sans recommandation ni réserve**

Gaston Martin Commissaire Enquêteur

le 15 Septembre 2022